



SEMINAIRE JOINT CDE-UE-OIE
« LE BIEN-ETRE DES ANIMAUX EN EUROPE : REALISATIONS ET PERSPECTIVES »

SYNTHESE DES REPONSES AU QUESTIONNAIRE

GRUPE DE TRAVAIL I

Document préparé par le Groupe de projet
responsable de la préparation du Séminaire

SYNTHESE DES REPONSES AU QUESTIONNAIRE¹

GROUPE DE TRAVAIL I

VUE D'ENSEMBLE

Le degré d'intérêt porté au bien-être animal varie d'un pays et d'un intervenant à l'autre (voir tableau 1 et figures 1 et 2). La plupart des pays du groupe I ont indiqué que les gouvernements, les pouvoirs locaux et les secteurs agricole et agro-alimentaire portent un intérêt moyen à élevé pour les questions de bien-être animal. L'intérêt du secteur de la distribution est généralement le plus faible. Un pays a signalé que le gouvernement et le consommateur ne portaient aucun intérêt à ces questions, alors que les secteurs agricole et agro-alimentaire y portaient un intérêt moyen. Deux pays ont fait état d'un intérêt élevé dans tous les secteurs. L'intérêt des ONG était généralement moyen à élevé.

PROBLÈMES MAJEURS RELATIFS AU BIEN-ÊTRE ANIMAL

Les pays ont fait part d'une grande variété de problèmes relatifs au bien-être animal, portant en général davantage sur la santé des animaux que sur leurs besoins. Certains Etats considèrent comme un problème majeur l'absence de contrôle efficace des principales maladies identifiables, telles que la fièvre aphteuse, l'anthrax, la tuberculose ou la brucellose. Pour d'autres, c'est le manque de contrôle des déplacements, et notamment le problème des chiens et chats errants, et l'absence de systèmes d'identification efficaces qui pose problème. Certains ont mentionné l'absence de stratégies et de méthodes pour le bien-être animal ainsi que la mauvaise qualité des médicaments et de l'alimentation, le manque de vaccins et les méthodes d'élevage rudimentaires. Pour d'autres, les principaux problèmes sont la pénurie de protéines fourragères et la surexploitation des animaux. Pour d'autres encore, il s'agit de l'absence de législation. Enfin, certains considèrent le renforcement de la législation au niveau communautaire comme un moyen d'améliorer le bien-être animal.

Les structures formelles d'examen des questions de bien-être animal sont, dans l'ensemble, limitées aux organismes officiels, mais un pays au moins dispose de commissions compétentes en la matière.

LÉGISLATION

D'un point de vue juridique, les animaux sont généralement considérés comme des biens et/ou des êtres vivants doués de sensation. Aucun pays ne les considère comme des « agents moraux » (voir tableau 2). D'autres pays soulignent qu'il importe de respecter les règles de la charia. Certains ne considèrent les animaux ni comme biens, ni comme êtres vivants doués de sensation, ni comme agents moraux, mais disposent d'une législation en matière de protection des animaux. D'autres se sont dotés récemment d'un arsenal juridique élaboré concernant le bien-être animal, ou sont en train de le faire. Le tableau 3 fait le point sur l'existence de législations spécifiques. La plupart des pays disposent de lois interdisant les sévices et la cruauté, ainsi que de lois sur le bien-être des animaux d'élevage, des animaux sauvages, de zoo et de cirque, lors du transport et l'abattage ou de la mise à mort. Quelques-uns disposent d'une législation sur les animaux de laboratoire et de compagnie, les chiens errants dangereux ou les animaux d'exposition. Dans certains pays, la législation

¹ Contributions ont été présentés par Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, Kirghizistan, Fédération de Russie, Tadjikistan et Ukraine.

relative au bien-être des animaux d'élevage se limite à la mise à disposition de nourriture et d'eau.

Dans certains pays, la législation relative aux animaux de compagnie englobe également les animaux conservés dans des vivariums. La législation sur les animaux élevés à des fins sportives est variable d'un pays à l'autre, mais concerne souvent les associations d'amateurs.

La législation portant sur les critères de commercialisation est courante – par exemple pour les oeufs de poules élevées en libre parcours ou issus de l'agriculture biologique –, contrairement à celle portant sur les critères de bien-être.

CODES DE PRATIQUE

Le recours à des codes obligatoires ou facultatifs est généralement plus fréquent dans le secteur non agricole. Certains pays sont en train de préparer des codes en matière de bien-être animal pour le secteur agricole.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Certains pays disposent d'une législation visant à protéger la population contre les animaux sauvages en captivité, les chiens dangereux, les animaux errants et les animaux d'exposition.

ABATTAGE DES ANIMAUX

Dans la plupart des pays, la réglementation interdit de tuer un animal sans raison et fixe des conditions particulières pour l'abattage des animaux. Certains pays ont indiqué que l'abattage était réglementé conformément aux dispositions de la charia.

MISE EN ŒUVRE PAR LES SERVICES VÉTÉRINAIRES

En général, en ce qui concerne l'offre de services vétérinaires, les pays disposent d'une base juridique solide et d'une bonne organisation, mais ils manquent de ressources financières et de formation pour être pleinement efficaces. La plupart des pays prévoient la délivrance de certificats internationaux en matière de bien-être animal. L'existence de modes opératoires détaillés varie d'une région à l'autre mais elle est plus courante en ce qui concerne l'abattage pour raisons sanitaires.

FORMATION ET ENSEIGNEMENT

Si la quasi-totalité des pays ont indiqué l'existence d'une offre de formation sur le bien-être animal dans le cursus vétérinaire, les formations de troisième cycle dans ce domaine sont plus rares. Certains enseignent l'éthique vétérinaire, alors que d'autres ne disposent pas d'installations suffisantes pour la formation pratique dans les écoles vétérinaires. De nombreux pays prévoient une formation relative aux animaux d'élevage dans tous les secteurs.

BARRIÈRES / OBSTACLES A LA MISE EN ŒUVRE

Ressources humaines	Ressources financières
Manque d'inspecteurs et de juristes ; Le personnel n'est pas formé dans le domaine du bien-être animal;	Ressources financières insuffisantes pour le personnel ; Rémunération peu élevée des

Longueur des procédures d'attribution des budgets ; Indifférence des administrations ; Absence de base juridique.	vétérinaires.
Formation et enseignement	Aptitudes et capacités pratiques
Formation des inspecteurs vétérinaires.	Faibles capacités pratiques
Contrôle effectif du bien-être dans les fermes/exploitations agricoles	Motivation des éleveurs à améliorer le bien-être des animaux
Certains pays n'ont pas eu de formation pendant près de 20 ans en raison d'un manque de fonds ; L'absence de contrôles est reconnue comme un obstacle à l'amélioration du bien-être ; Certains notent une absence de contrôle effectif ; D'autres soulignent que les contrôles peuvent être inefficaces en raison du manque d'inspecteurs ou des conditions climatiques.	Barrières sociales, financières et culturelles à la motivation des éleveurs à améliorer le bien-être; Faible motivation des éleveurs en raison du manque d'incitations financières, et pour des raisons sociales et culturelles; Absence d'incitations financières.
Conseil au gouvernement	
Nécessité de trouver un juste équilibre entre des points de vue contradictoires.	

BONNES PRATIQUES

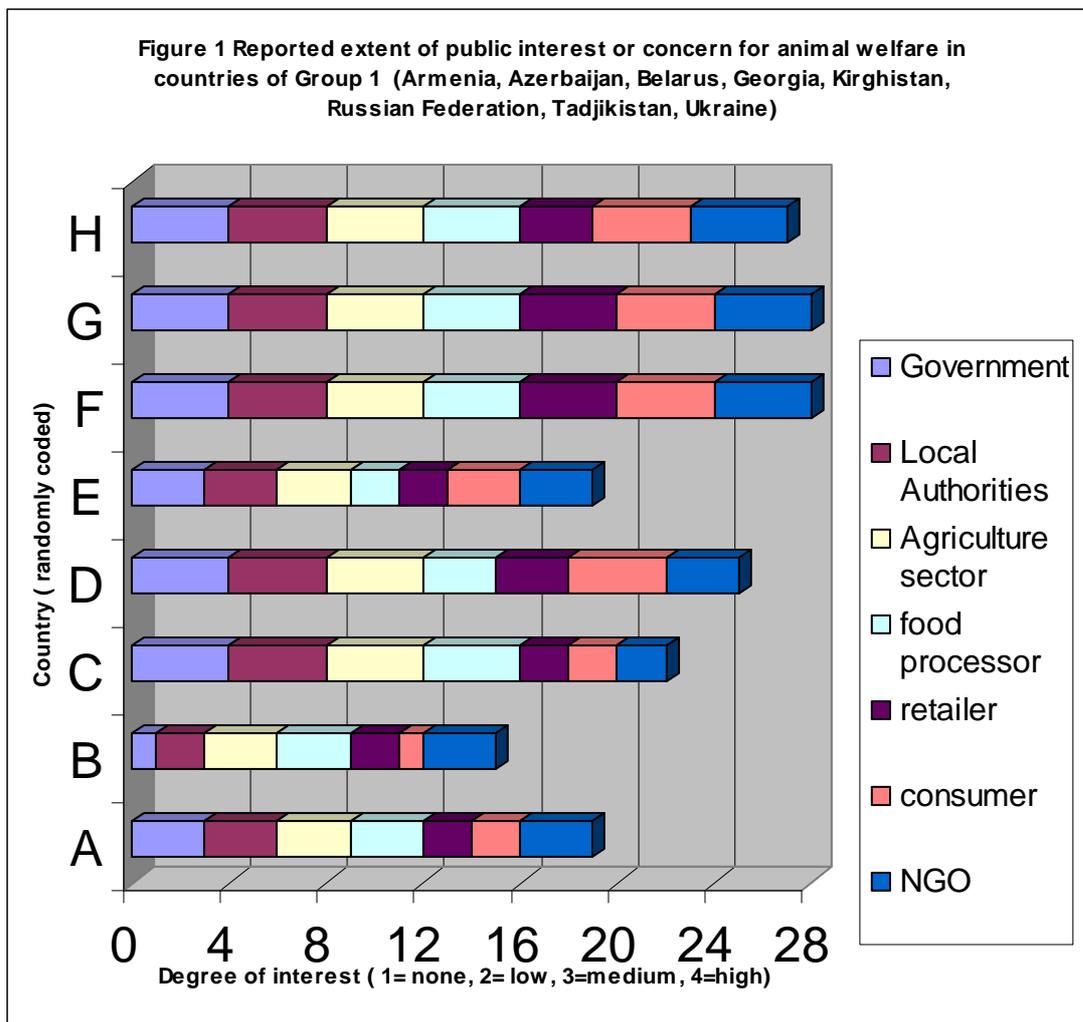
Enseignement	Aptitudes et capacités pratiques
Les ateliers internationaux tels ceux organisés par la FAO et la formation pratique dispensée par les ONG sont accueillis très favorablement, tout comme les visites de formation dans les pays de l'UE ; Réunions régulières de spécialistes ; Clips vidéo, brochures ; Motivation des éleveurs par la formation et coopération de spécialistes vétérinaires avec le personnel des exploitations agricoles; Ouverture de nouvelles écoles vétérinaires pour les spécialistes, enseignement vétérinaire.	Offre de formation universitaire supérieure pour le personnel.
Contrôle effectif du bien-être dans les fermes/exploitations agricoles	Indicateurs objectifs du bien-être animal
L'absence de contrôles est reconnue comme un obstacle à l'amélioration du bien-être ; Nombre suffisant d'inspecteurs; Contrôles par les inspecteurs fédéraux ; Lien entre les contrôles vétérinaires et les contrôles zootechniques et d'hygiène et sécurité ; Respect des normes communautaires.	Taux de productivité ; Taux de mortalité et de morbidité ; Reconstruction de grandes exploitations porcines et avicoles.
Motivation des éleveurs	Conseils aux gouvernements
Coût élevé de la construction d'enclos et du fourrage ; Nécessité d'un système permettant de récompenser l'obtention de bons résultats, par ex. augmentations de salaire ;	Création de commissions compétentes ; Conseil au gouvernement sur l'importance des normes communautaires en matière de bien-être animal ; Propositions du gouvernement pour renforcer le développement du secteur de l'élevage.

TABLEAU 1 Intérêt public pour le bien-être animal dans les pays du groupe I²

Question	A*	B	C	D	E	F	G	H
1.1 Gouvernement	3**	1	4	4	3	4	4	4
1.2 Pouvoirs locaux	3	2	4	4	3	4	4	4
1.3 Secteur agricole	3	3	4	4	3	4	4	4
1.4 Secteur agro-alimentaire	3	3	4	3	2	4	4	4
1.5 Distribution	2	2	2	3	2	4	4	3
1.6 Consommateurs	2	1	2	4	3	4	4	4
1.7 ONG	3	3	2	3	3	4	4	4

* Codes attribués au hasard aux différents pays

** 0= aucune réponse, 1= aucun intérêt, 2=faible intérêt, 3= intérêt moyen, 4 = intérêt élevé



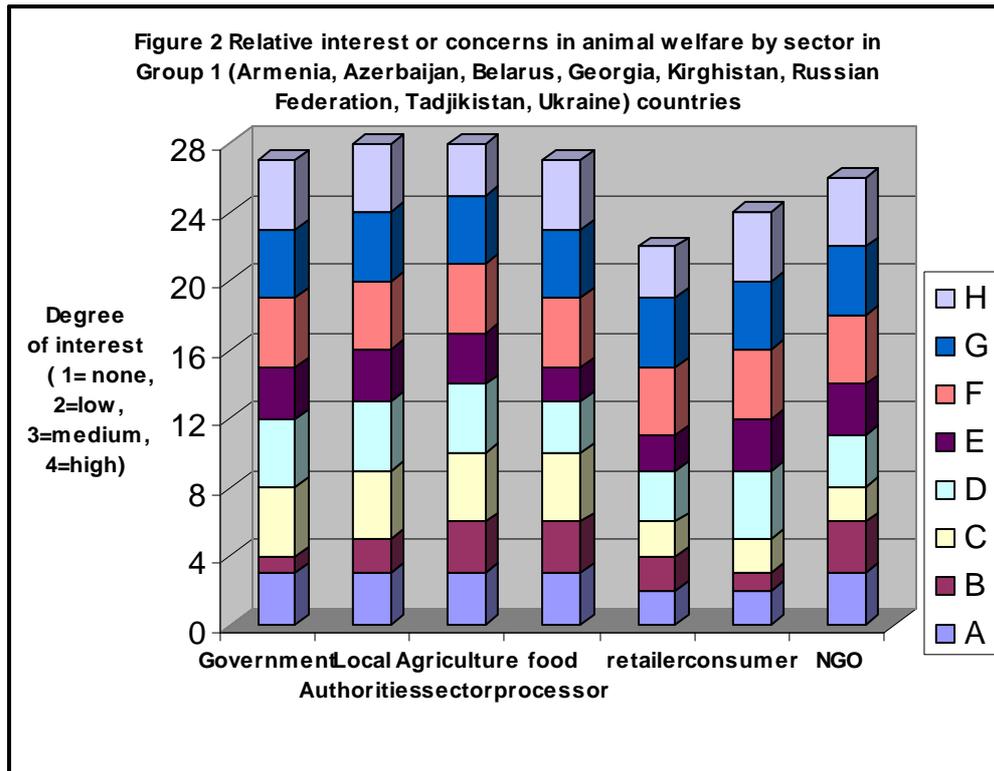
Légendes

Figure 1 Intérêt public pour le bien-être animal dans les pays du groupe 1 (Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, Kirghizistan, Fédération de Russie, Tadjikistan et Ukraine)

Degré d'intérêt (1 = aucun, 2 = faible, 3 = moyen, 4 = élevé)

Pays (code attribué au hasard): Gouvernement, Pouvoirs locaux, Secteur agricole, Secteur agro-alimentaire, Distribution, Consommateurs, ONG

² Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, Kirghizistan, Fédération de Russie, Tadjikistan et Ukraine.



Légendes

Figure 2 Intérêt pour le bien-être animal par secteur dans les pays du groupe 1 (Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, Kirghizistan, Fédération de Russie, Tadjikistan et Ukraine)

Degré d'intérêt (1 = aucun, 2 = faible, 3 = moyen, 4 = élevé)

Gouvernement
Pouvoirs locaux
Secteur agricole
Secteur agro-alimentaire
Distribution
Consommateurs
ONG

TABLEAU 2 Statut légal des animaux dans les pays du groupe I, en pourcentage du nombre de pays ayant répondu à la question.

Groupe I	Question	Nombre de réponses	Pourcentage de « oui »
Statut légal	4.01 Bien/denrée	5	40%
	4.02 Etre vivant doué de sensation	8	63%
	4.03 Agent moral	6	0%
	4.04 Autre	3	33%

TABEAU 3 Législation sur la protection des animaux et codes de pratique concernant les questions de bien-être animal dans les pays du groupe I, en pourcentage du nombre de pays ayant répondu à la question

Groupe I	Question		Nombre de réponses	Pourcentage de « oui »	
Statut légal	4.01	Bien/denrée	5	40%	
	4.02	Etre vivant doué de sensation	8	63%	
	4.03	Agent moral	6	0%	
	4.04	Autre	3	33%	
Législation	5.01	Etre vivant doué de sensation	6	33%	
	Générale	5.02	SéVICES/cruauté	8	88%
		5.03	Licence	7	57%
		5.04	Eleveur animalier	6	33%
		5.05	Autre	2	0%
		Spécifique	5.06	Animaux d'élevage	8
	5.07		Transport	8	75%
	5.08		Abattage	8	75%
	5.09		Mise à mort d'urgence	7	71%
	5.10		Abattage pour des raisons sanitaires	8	100%
	5.11		Animaux de laboratoire	8	63%
	5.12		Animaux de compagnie	7	57%
	5.13		Animaux errants/égarés	7	71%
	5.14		Animaux sauvages	8	100%
	5.15		Animaux de zoo	8	88%
	5.16		Animaux de cirque	8	88%
	5.17		Animaux élevés à des fins sportives	6	50%
	5.18		Autre	0	0
Normes juridiques	5.19	Elevage en liberté/biologique	8	88%	
	5.20	Etiquetage	8	38%	
	5.21	Autre	0	0	
Codes généraux	5.22	Etre vivant doué de sensation	7	29%	
	5.23	SéVICES/cruauté	7	43%	
	5.24	Licence	6	17%	
	5.25	Eleveur animalier	6	17%	
	5.26	Autre	2	0%	
Codes spécifiques	5.27	Animaux d'élevage	6	33%	
	5.28	Transport	6	17%	
	5.29	Abattage	5	20%	
	5.30	Mise à mort d'urgence	6	33%	
	5.31	Abattage pour raisons sanitaires	5	20%	
	5.32	Animaux de laboratoire	5	20%	
	5.33	Animaux errants/égarés	7	57%	
	5.34	Animaux sauvages	6	50%	
	5.35	Animaux de zoo	6	50%	
	5.36	Animaux de cirque	6	50%	
	5.37	Animaux élevés à des fins	6	67%	

		sportives		
	5.38	Autre	1	0%
Normes	5.39	Elevage en liberté/biologique	7	57%
	5.40	Etiquetage	7	43%
	5.41	Autre	0	0
Législation	6.01	Animaux sauvages en captivité	8	50%
Sécurité publique	6.02	Chiens dangereux	8	50%
	6.03	Animaux errants	8	38%
	6.04	Animaux d'exposition	8	63%
	6.05	Autre	1	0%
Abattage	7.10	Sans raison spécifique	8	13%
	7.20	Conditions d'abattage	8	75%

TABLEAU 4 Informations sur les services vétérinaires et l'enseignement relatif aux questions de bien-être animal dans les pays du groupe I, en pourcentage du nombre de pays ayant répondu à la question

Groupe I	Question		Nombre de réponses	Pourcentage de « oui »
Services vétérinaires	8.10	Qualifications techniques	8	100%
	8.20	Formation et capacités	8	100%
	8.30	Indépendance	8	50%
	8.40	Expérience pratique	8	75%
	8.50	Autre	0	0
Organisation	9.10	Législation	8	100%
	9.20	Ressources financières	7	71%
	9.30	Organisation efficace	6	67%
	9.40	Certification internationale	8	75%
	9.50	Autre	0	0
Procédures	10.10	Dans les exploitations agricoles	8	88%
	10.20	Transport	8	100%
	10.30	Abattage	8	63%
	10.40	Abattage pour raisons sanitaires	8	100%
	10.50	Autre	0	0
Formation	11.01	Niveau central : élevage	8	63%
	11.02	Niveau central : transport	8	50%
	11.03	Niveau central : abattage	8	38%
	11.04	Niveau central : abattage pour raisons sanitaires	8	63%
	11.05	Niveau central : autre	0	0
	11.06	VE élevage	8	50%
	11.07	VE transport	8	50%
	11.08	VE : abattage	8	50%
	11.09	VE : abattage pour raisons sanitaires	8	63%
	11.10	VE : autre	0	0
	11.11	VP : élevage	8	75%
	11.12	VP : transport	8	63%
	11.13	VP : abattage	8	63%
	11.14	VP : abattage pour raisons	8	88%

		sanitaires		
	11.15	VP : autre	0	0
	11.16	Éleveurs : élevage	8	50%
	11.17	Éleveurs : transport	8	50%
	11.18	Éleveurs : abattage	8	50%
	11.19	Éleveurs : abattage pour raisons sanitaires	8	63%
	11.20	Éleveurs : autre	1	100%
Formation	12.00	Formation universitaire sur le bien-être animal	8	88%
vétérinaire	13.00	Formation post-universitaire sur le bien-être animal	8	63%

VE : vétérinaires d'Etat

VP : vétérinaires privés